



Marelle-Wochicam
Boîte 3071
68 ave Pierre Lefaucheux
92100 Boulogne
Marelle.wohicam@gmail.com

FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Prrière de renvoyer les deux parties ci-dessous non séparées, complétées, signées et accompagnées de votre RIB ou RIP à :

MARELLE-WOCHICAM
C/O Mme Isabelle Espalieu
Boîte 3071
68 avenue Pierre Lefaucheux
92100 Boulogne Billancourt

NOM _____ Prénom _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

E-Mail _____ TELEPHONE _____

Formule de parrainage choisie :

- 25 €/ mois - Un parrainage individuel + 25 € /an cotisation annuelle
- 40 €/ mois - Un parrainage étudiant + 25 € /an cotisation annuelle
- ... €/ mois - Un parrainage collectif + 25 € /an cotisation annuelle

Périodicité du prélèvement : Mensuel Trimestriel Semestriel Annuel

A partir du mois de _____

Un reçu fiscal annuel vous sera adressé en justificatif.

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

**N° national
d'émetteur
520473**

<p style="text-align: center;">DEBITEUR / DONATEUR</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Code postal : </p> <p>Ville :</p>	<p style="text-align: center;">ORGANISME CREANCIER</p> <p style="text-align: center;">ASSOCIATION MARELLE-WOCHICAM C/O Mme Isabelle Espalieu – Boite 3071 68 avenue Pierre Lefaucheux 92100 Boulogne Billancourt</p>
<p style="text-align: center;">COMPTE A DEBITER</p> <p>Etablissement : </p> <p>Guichet : </p> <p>N° Compte : </p> <p>Clé RIB : </p>	<p style="text-align: center;">ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Code postal : </p> <p>Ville :</p>

DATE :

SIGNATURE :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier désigné ci-dessus, selon la délibération du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.